

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1457-07-2009

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 25 janvier 2010, le règlement suivant :

- **Règlement 1457-07-2009** modifiant le règlement 1457-00-2001 concernant le régime de retraite à l'intention des employés de la Ville de Beloeil.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 2 février 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.